AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0199
FR0000121329-FS0054

20 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

THALES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 janvier 2016, la société anonyme Dassault Aviation[1] (9 rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris) a déclaré, avoir franchi en baisse, le 13 janvier 2016, le seuil de 25% du capital de la société THALES et détenir individuellement 52 531 431 actions THALES représentant 87 185 780 droits de vote, soit 24,90% du capital et 28,59% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote THALES.

À cette occasion, le concert formé entre TSA (secteur public) et Dassault Aviation **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 13 janvier 2016, 107 318 085 actions THALES représentant 196 759 088 droits de vote, soit 50,87% du capital et 64,53% des droits de vote de cette société, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
TSA	54 786 654	25,97	109 573 308	35,94
Dassault Aviation	52 531 431	24,90	87 185 780	28,59
Total concert	**107 318 085**	**50,87**	**196 759 088**	**64,53**

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), elle-même détenue par la famille Dassault.

[2] Sur la base d'un capital composé de 210 961 404 actions représentant 304 916 412 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.